



BAREME DES HONORAIRES TRANSACTION

SYNDIC · GESTION · VENTE

"La passion de l'immobilier"

Pour prétendre au versement de sa commission, l'agent immobilier doit détenir un mandat écrit. Librement fixés, les honoraires indiqués sont les prix maximums pratiqués. Les honoraires ne pourront être perçus qu'une fois la transaction réalisée. Nos honoraires comprennent ceux des délégataires.

HONORAIRES EN TRANSACTION IMMOBILIÈRE POUR UN BIEN AUTRE QU'A DESTINATION PROFESSIONNELLE A LA CHARGE DU VENDEUR OU DE L ACQUEREUR

PRIX NET VENDEUR	MANDAT SIMPLE	MANDAT EXCLUSIF OU SEMI EXCLUSIF
DE 1 à 50 000€	5 000 €TTC	5 000 €TTC
Résidences de services	12% TTC	10% TTC
De 50 001€ à 100 000 €	9.5% TTC	9% TTC
De 100 001€ à 850 000 €	6% TTC	5.5% TTC
A partir de 850 001 €	5% TTC	4.5% TTC

HONORAIRES EN TRANSACTION IMMOBILIÈRE POUR UN TERRAIN A LA CHARGE DU VENDEUR OU DE L ACQUEREUR

10% HT du prix de cessions + 10% HT du loyer annuel hors taxes à la charge de l'acquéreur

HONORAIRES CESSION DE FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL

PRIX NET VENDEUR	MANDAT SIMPLE	MANDAT EXCLUSIF OU SEMI EXCLUSIF
De 0€ à 100 000 € HT	10 %	9%
A partir 100 001€ HT	9 %	8%



"La passion de l'immobilier"

BAREME DES HONORAIRES LOCATION 2024

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION - BAUX D'HABITATION – conformément à l'article de la loi du 6 juillet 1989 et du décret 2014-890 du 1^{er} août 2014- Tous les tarifs sont en TTC

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989

	A LA CHARGE DU BAILLEUR			A LA CHARGE DU LOCATAIRE		
	ZONE TRES TENDUE	ZONE TENDUE	AUTRES ZONES	ZONE TRES TENDUE	ZONE TENDUE	AUTRES ZONES
Constitution des dossiers bailleurs et locataires, les visites, Rédaction du bail	8 €/m ²	10 € /m ²	12€/m ²	8 €/m ²	10 € /m ²	12€/m ²
Frais d'entremise et de négociation de la mise en location	250 € TTC	250€ TTC	250€ TTC			
Par État des lieux Entrée	3 €/m ²	3 €/m ²	3 €/m ²	3 €/m ²	3 €/m ²	3 €/m ²
Par État des lieux Sortie	3 €/m ²	3 €/m ²	3 €/m ²			
Rédaction d'avenant au bail, à la charge du demandeur	180 € TTC à la charge du demandeur					
charge du demandeur						

FRAIS DE GESTION :

Mandat standard : entre 7.9% et 8,5% des sommes encaissées

Mandat tout compris (GLI, déclaration des loyers impayés et suivi, détérioration immobilière jusqu'à 10 000€, protection juridique, paiement assuré au 5 du mois) entre 11% et 12% des sommes encaissées

BAUX D'EMPLACEMENT DE GARAGE ET/OU DE PARKING

	A LA CHARGE DU BAILLEUR	A LA CHARGE DU LOCATAIRE
Constitution des dossiers bailleurs et locataires, visites, frais d'entremises	150 € TTC	
Rédaction du bail	120 € TTC	90 € TTC
Etat des lieux d'entrée	60€ TTC	60€ TTC
Etat des lieux de sortie	60€ TTC	

FRAIS DE GESTION : 12% des sommes encaissées

BAUX PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX

	A LA CHARGE DU BAILLEUR	A LA CHARGE DU PRENEUR
Constitution des dossiers bailleurs et locataires, visites, frais d'entremises		15 % HT sur le montant annuel du loyer HC, soit 18% TTC
Rédaction du bail	450 € HT , soit 540€ TTC	
Renouvellement du Bail	375 € HT, soit 450€ TTC	10% HT sur le montant annuel du loyer HC, soit 12% TTC
Etat des lieux d'entrée	3€ HT du m ²	3€ HT du m ²
Etat des lieux de sortie		3€ HT du m ²

FRAIS DE GESTION : 15% sur le montant €HT des sommes mensuelles encaissées, soit 18 €TTC



"La passion de l'immobilier"

BAREME DES HONORAIRE SYNDIC

BAREME DES HONORAIRE DE SYNDIC DE COPROPRIETE

Le syndic réalise les prestations définies au contrat, en conformité avec le décret ALUR du 26 mars 2015.

Ces prestations courantes donnent lieu à la rémunération forfaitaire suivante :

Jusqu'à 12 lots principaux : 3800.00 € TTC

De 13 lots à 50 lots principaux : 240 € TTC par lot principal

A partir de 51 lots principaux : 234 € TTC du lot principal

Copropriété de garages : 174 € TTC du lot

Frais d'affranchissements et d'acheminements : frais réels

Missions particulières au temps passé : 116.66€ HT soit 140€ TTC

Missions particulières au forfait : nous consulter

Frais et honoraires imputables au seul copropriétaire.

PRESTATIONS	DETAILS	€ TTC
Frais de recouvrement	Mise en demeure en LR AR	60 € TTC
	Relance après mise en demeure	60 € TTC
	Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé	180 € TTC
	Frais de constitution d'hypothèque	180 € TTC
	Frais de mainlevée d'hypothèque	180 € TTC
	Dépôt d'une requête en injonction de payer	180 € TTC
	Dépôt d'une requête en injonction de payer	180 € TTC
	Constitution et remise du dossier transmis à l'auxiliaire de justice ou à l'avocat	180 € TTC
	Suivi du dossier remis à l'avocat	Montant forfaitaire minimal 250 €TTC
Frais et honoraires liés à une mutation	Pré état daté	180€TTC Offert si la transaction se fait par l'intermédiaire de M2B IMMO
	ETAT DATE	380€ TTC Offert si la transaction se fait par l'intermédiaire de M2B IMMO
	Opposition à la mutation (art.20)	200 € TTC
Délivrance	Frais de délivrance des documents sur support papier	60 € TTC + coût des copies



www.m2bimmo.com

contact@m2bimmo.agency • Siège social au 10 route du Crêt d'Esty - 74650 CHAVANOD

RCS Annecy 901057257 • code APE 6832A • TVA FR33901057257 • SAS au capital de 7500€ • CPI N°74012021000000058 délivrée par la CCI d'Annecy
RCP : MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex • Garantie Financière 120 000€ par GALLIAN - 89 rue de la Boétie - 75008 PARIS